

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 47	<i>Membres en fonction :</i> 47	<i>Membres présents :</i> 35	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 9	<i>Absent(s) :</i> 3	<i>Pouvoir(s) :</i> 1
---	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	----------------------	--------------------------

Date de convocation : 27 octobre 2015

Vote(s) pour : 36

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 2 novembre 2015,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2015-11-02-BD-1 :

admissions en non-valeur de créances irrécouvrables - année 2015.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le Budget Total 2015,

CONSIDERANT la demande du Trésorier constatant les poursuites sans effets et demandant l'admission en non-valeur,

DECIDE d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables relevées dans l'état ci-annexé pour un montant de 6 786,04 € sur le Budget Principal, de 294,96 € pour le budget annexe « Transports Publics » et 151,27 € sur le budget annexe « OM Déchets ex-VSP ».

Pour extrait conforme
Metz, le 3 novembre 2015
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



ANNEXE

Etat des admissions en non valeur - année 2015

Budget Principal de Metz Métropole				
Date d'émission	Références	Montant à recouvrer	Objet	Motif de l'admission
2008	T-1334	753,10 €	Paie négative 08-09/2008-Abandon de poste	combinaison infructueuse d actes
2009	T-1367	629,28 €	Paie négative 12/2009	combinaison infructueuse d actes
2010	T-131	317,00 €	Droits impayés-recouvrement droits inscriptions (C2R 2010/2011)	combinaison infructueuse d actes
2011	T-933	115,00 €	Inscription CRR 2011-2012	poursuite sans effet
2011	T-934	106,00 €	Inscription CRR 2011-2012	poursuite sans effet
2012	T-827	2,80 €	Droit de reproduction Photo Musée	poursuite sans effet/créance minimale
2013	T-996	4 862,86 €	Récupération Avance-Marché 1000-Inst Lafayette	Certificat irrecevabilité
TOTAL		6 786,04 €		

Budget Annexe "Transports Publics" de Metz Métropole				
Date d'émission	Références	Montant à recouvrer	Objet	Motif de l'admission
2011	T-58	291,25 €	indemnité suite à dégradation d'abribus	poursuite sans effet
2013	T-1	3,71 €	Annulation partielle de la redevance	poursuite sans effet/créance minimale
TOTAL		294,96 €		

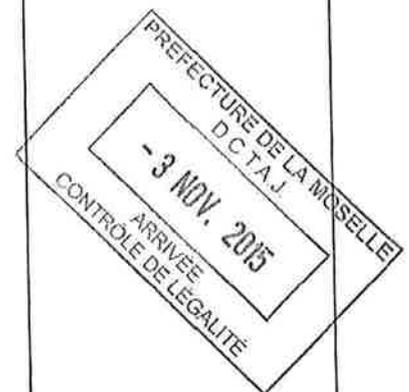
Budget Annexe "OM Déchets ex-VSP" de Metz Métropole				
Date d'émission	Références	Montant à recouvrer	Objet	Motif de l'admission
2012	T-600	50,00 €	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	poursuite sans effet
2012	T-342	14,94 €	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	inférieur seuil poursuite
2012	T-344	34,00 €	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	poursuite sans effet
2013	T-427	4,50 €	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	inférieur seuil poursuite
2013	T-588	8,50 €	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	inférieur seuil poursuite
2013	T-600	14,30 €	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	inférieur seuil poursuite
2014	T-1341	9,90 €	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	inférieur seuil poursuite
2014	T-741	1,00 €	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	inférieur seuil poursuite
2014	T-828	14,13 €	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	inférieur seuil poursuite
TOTAL		151,27 €		

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 2 novembre 2015.</i>		Contrôle de légalité
Point 1 – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables – année 2015.	1	
<i>Annexe</i> : Tableaux récapitulatifs.	1	
Point 2 – Contrat de partenariat Lorraine & Territoires (CPLT) 2015-2020.	1	
<i>Annexe</i> : Contrat de partenariat.	1	
Point 3 – Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 – Convention de déclinaison territoriale.	1	
<i>Annexe</i> : Convention de déclinaison territoriale.	1	
Point 4 – Signature de marchés subséquents des lots 2 et 3 de l'accord-cadre 1384 relatif à la fourniture d'électricité et services associés.	10	
Point 5 – CRR : actualisation des conditions d'exonération, d'enregistrement et de scolarité à compter de l'année scolaire 2015-2016 - complément.	1	
<i>Annexe</i> : Tableau récapitulatif.	1	
Point 6 – Convention annuelle d'objectifs et de moyens 2015 entre le Département de la Moselle et Metz Métropole pour le CRR.	1	
<i>Annexe</i> : Convention annuelle.	1	
Point 7 – Tarifs dans les transports en commun à compter du 1 ^{er} décembre 2015.	1	
<i>Annexe</i> : Tableau récapitulatif.	1	
Point 8 – ZAC de Marly Belle Fontaine : approbation du CRAC – avenant n° 9 au traité de concession.	1	
<i>Annexe</i> : Tableaux financiers.	1	
<i>Annexe</i> : CRAC – Note de conjoncture.	1	
<i>Annexe</i> : Tableaux des acquisitions.	1	
<i>Annexe</i> : Plan de situation.	1	
<i>Annexe</i> : Avenant n° 9.	1	
Nombre total des actes transmis : 17 délibérations dont 7 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 3 novembre 2015
Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

